

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

Conseil international des normes d'audit (IAASB)

L'IAASB publie sa première Newsletter de 2025

Dans son eNews de janvier 2025, l'IAASB donne notamment sa feuille de route pour 2025 :

- Finalisation du [projet de norme ISA 240 \(révisée\), Responsabilités de l'auditeur en matière de fraude dans un audit d'états financiers](#), et présentation de ce projet pour approbation à la réunion de mars, qui se tiendra à New York du 18 au 21 mars. Si elle est approuvée, la norme révisée devrait entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2026.
- Élaboration et publication d'un exposé-sondage découlant de la proposition de projet [sur les éléments probants et la réponse aux risques](#) (Audit Evidence and Risk Response), dont l'approbation est actuellement prévue pour décembre 2025.
- Poursuite [des travaux](#) liés au sujet technologique (Technology Position), y compris le lancement de projets visant à moderniser d'autres normes de la série ISA 500 et le début de la collecte d'information sur les questions de gestion de la qualité propres à la technologie.
- Élaboration et publication de documents pour soutenir la mise en œuvre des normes suivantes :
 - [Assurance de la durabilité](#) : des documents à l'appui de la mise en œuvre de la norme ISSA 5000 ont été publiés le 27 janvier, en même temps que la publication par l'IESBA de ses nouvelles normes relatives à l'éthique et à l'indépendance en matière de reporting et d'assurance du développement durable.
 - [ISA pour LCE](#) : un premier guide de mise en œuvre sera publié en mars.
 - [Continuité de l'exploitation](#) : parallèlement à la norme finale ISA 570 (révisée en 2024), qui devrait être certifiée par le Public Interest Oversight Board (PIOB) au deuxième trimestre de 2025, l'IAASB mettra en ligne un document exposant les raisons des principales décisions prises, ainsi que des vidéos explicatives.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IAASB - eNews – 24 janvier 2025

Conseil international des normes pour le secteur public (IPSASB)

L'IPSASB publie des modifications relatives à des interprétations IFRIC spécifiques

Le document intitulé « *Amendments to IPSAS Standards : Specific IFRIC Interprétations* » est le résultat du projet *IFRIC Alignment – Narrow Scope Amendments* de l'IPSASB, qui a examiné et pris en compte sept interprétations de l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) et de l'ancien comité SIC (Standing Interpretations Committee), publiées précédemment afin de clarifier l'application de certaines Normes internationales d'information financière (IFRS) à des opérations ou à des scénarios où il peut y avoir de l'incertitude ou de l'ambiguïté. Dans le

cadre de l'examen des interprétations de l'IFRIC et du SIC, l'IPSASB s'est efforcé de maintenir l'harmonisation avec les normes IFRS, le cas échéant, et de déterminer et d'intégrer dans les normes IPSAS des indications applicables aux gouvernements et aux entités du secteur public et qui devraient être intégrées à la documentation IPSAS. L'IPSASB a conclu que quatre des interprétations IFRIC dans le cadre de ce projet s'appliquaient au secteur public et a modifié les normes IPSAS existantes afin d'y intégrer de nouvelles lignes directrices, fondées sur ces interprétations. Ian Carruthers, président de l'IPSASB, a déclaré : « Ce communiqué reflète l'engagement de l'IPSASB à maintenir une base de référence mondiale pour l'information financière du secteur public. En intégrant une sélection d'interprétations IFRIC pertinentes pour le secteur public, nous améliorons l'uniformité et facilitons la comparabilité entre les juridictions, renforçant ainsi la transparence, la responsabilisation et la confiance dans la gestion financière du secteur public à l'échelle mondiale. À l'avenir, l'IPSASB examinera l'applicabilité des futures interprétations des IFRIC au fur et à mesure qu'elles seront publiées afin de s'assurer que l'information financière du secteur public demeure pertinente, claire et cohérente à l'échelle mondiale. [Les modifications apportées aux normes IPSAS : interprétations spécifiques aux IFRIC](#) entrent en vigueur le 1er janvier 2026. Une application anticipée est autorisée.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IPSASB – Communiqué de presse – 28 janvier 2025

IFRS FOUNDATION

L'IFRS Foundation propose une nouvelle série de webinaires intitulée « Perspectives sur l'information en matière de durabilité »

L'IFRS Foundation invite les préparateurs et les autres participants aux marchés financiers du monde entier à participer à une nouvelle série de webinaires conçus pour faciliter la transition vers l'utilisation des normes IFRS sur l'information durable. Les webinaires sont conçus pour aider les entreprises à se préparer à utiliser les normes IFRS d'information sur la durabilité pour la présentation de l'information sur les risques et opportunités en matière de durabilité. Cette série invitera chaque mois des préparateurs débutants et expérimentés à participer à des présentations d'experts et à des discussions soutenues par des organisations dans le [cadre de partenariat](#) de l'IFRS Foundation. Les événements seront ouverts à tous, en direct ou en replay (les précédents webinaires peuvent être visionnés sur le site de l'IFRS Foundation).

Les sujets à venir de cette série sont les suivants

- [Utilisation du Protocole sur les GES pour la publication d'informations relatives au climat – 13 février](#) (l'inscription est ouverte)
- Rapports intégrés
- Renforcer les systèmes et les processus pour les données de durabilité

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFRS Foundation - Communiqué de presse – 29 janvier 2025

INTERNATIONAL VALUATION STANDARDS COUNCIL

L'IVSC publie sa Newsletter de janvier 2025

L'IVSC y évoque notamment la publication des résultats de son [enquête ESG 2024](#), qui a recueilli les points de vue de professionnels de l'évaluation, d'organismes de réglementation et d'autres parties prenantes du monde entier, en explorant dans quelle mesure les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans les processus d'évaluation.

Les résultats révèlent un large éventail de points de vue sur le rôle dans l'évaluation des facteurs ESG, considérés pour certains comme un élément de plus en plus critique, avec des défis d'application forts, en particulier en l'absence de cadres standardisés et de méthodologies claires. L'enquête souligne également les variations régionales importantes, certains marchés intégrant les facteurs ESG de manière plus formelle dans les pratiques d'évaluation, tandis que d'autres restent prudents en raison de préoccupations liées à la subjectivité, à la fiabilité des données et à l'incertitude réglementaire.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IVSC eNews – 31 janvier 2025

L'ACTUALITE EUROPEENNE

PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen et le Conseil achèvent la révision du règlement sur les indices de référence

Le Parlement européen et le Conseil viennent de finaliser la révision du [règlement sur les indices de référence](#) (*Benchmarks Regulation*, *BMR*) après être parvenus à un accord politique en décembre. Les règles révisées, qui s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2026, visent à trouver un équilibre entre la réduction de la charge pesant sur les administrateurs de l'Union Européenne (UE) et les utilisateurs d'indices de référence, tout en garantissant la robustesse et la fiabilité des indices de référence utilisés et produits dans l'UE. Il existe des *benchmarks* dans l'ensemble de l'économie pour mesurer les prix, les taux d'intérêt, les taux de change et d'autres variables économiques. Ils jouent un rôle clé dans la fixation du prix des instruments ou contrats financiers, tels que les produits dérivés, les fonds et le taux d'intérêt des prêts, comme dans les contrats hypothécaires ou les contrats de crédit à la consommation. Le fait que ces indices de référence aient un impact direct sur les prix et les rendements signifie qu'il peut y avoir des conflits d'intérêts et, par conséquent, des risques liés aux processus d'établissement de ces indices. Pour cette raison, et à la suite des scandales qui ont éclaté en 2012 concernant les taux d'intérêt et les taux de change, les organismes internationaux et européens ont pris des mesures pour réglementer les *benchmarks*. Tout d'abord, l'[Organisation internationale des commissions de valeurs \(International Organization of Securities Commissions, IOSCO\)](#) a établi un cadre général de principes pour les indices de référence utilisés sur les marchés financiers. Par la suite, l'UE a adopté le *BMR*, qui, depuis 2018, exige de tous les administrateurs d'indices de référence de l'UE qu'ils se conforment à des règles relatives à l'organisation de leur entreprise et aux données d'entrée, et aux procédures qu'ils utilisent pour calculer les indices de référence. Les autorités de surveillance des administrateurs d'indices de référence, des utilisateurs d'indices de référence et des contributeurs de données d'entrée sont partagées entre les autorités de surveillance nationales et l'[Autorité européenne des marchés financiers \(European Securities and Markets Authority, ESMA\)](#).

La [Commission a proposé une révision des règles en octobre 2023 dans le](#) cadre d'un ensemble plus large de mesures visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, et le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un [accord politique en décembre 2024](#). Les règles révisées visent à ne conserver que les indices de référence les plus pertinents sur le plan économique, en introduisant un seuil minimum de 50 milliards d'euros pour les instruments financiers et les contrats financiers qui font référence à un indice de référence. Cela devrait réduire de 80 à 90 % le nombre d'administrateurs d'indices de référence dans le champ d'application du règlement. En outre, les indices de référence étiquetés comme des indices de référence de l'UE pour la transition climatique et les indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris, produits par un administrateur de

l'UE ou un pays tiers, resteront dans le champ d'application, car ces labels sont fondés sur le *BMR* et poursuivent d'importants objectifs stratégiques de l'UE.

Le Parlement européen et le Conseil sont également convenus d'étendre le rôle de l'ESMA en tant que superviseur pour tous les indices de référence non communautaires qui entreront dans le champ d'application du *BMR*. L'ESMA sera ainsi l'interlocuteur unique des fournisseurs d'indices de référence non européens qui souhaitent proposer des indices de référence aux utilisateurs de l'UE.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Finance News Hub - 30 janvier 2025

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE met en ligne sa Newsletter fiscale de janvier 2025

La Tax Policy Update de janvier 2025 évoque notamment :

- La directive sur l'impôt à la source dite FASTER a été [publiée](#) au Journal officiel de l'UE
- Le Conseil introduit un certificat électronique d'exonération de TVA
- Le Parlement européen accélère les travaux sur les avis ViDA et DAC 9
- D. Trump annonce le retrait des États-Unis du pilier 2

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 27 janvier 2025

FINANCIAL REPORTING COUNCIL (UK)

Le FRC a lancé une campagne d'un an visant à aider les PME à bénéficier de services d'audit proportionné

Cette initiative vise à améliorer l'accès des PME au capital et à renforcer leurs perspectives de croissance. Les PME constituent le socle de l'économie britannique, représentant plus de 99% de toutes les entreprises du secteur privé, avec un chiffre d'affaires combiné d'environ 2,75 milliards de livres sterling (3,4 milliards de dollars) et une main-d'œuvre d'environ 16,6 millions de personnes. L'accès aux services d'audit est crucial pour les PME afin d'obtenir les capitaux nécessaires à leur expansion, ce qui génère à son tour de la richesse et des possibilités d'emploi. Constatant les obstacles rencontrés par les PME pour obtenir des services d'audit à un coût raisonnable, le FRC, bien qu'historiquement concentré sur les grandes entreprises, a décidé d'étendre son soutien aux PME.

Le projet de stratégie triennale du FRC, publié en décembre 2024, met l'accent sur l'information financière des PME, les services d'audit et la garantie que les cabinets d'audit appliquent efficacement les normes aux entités à faible risque.

Dans le cadre de cette campagne, le FRC a annoncé trois activités principales : la réalisation d'une étude du fonctionnement du marché de l'audit pour les PME, y compris les exigences en matière de reporting et d'audit auxquelles elles sont confrontées ; la fourniture de conseils pour l'audit proportionné des PME ; et la création de documents de soutien pour les PME.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin & The Accountant – 30 janvier 2025